

	Département de l'Isère	République française	Envoyé en préfecture le 13/05/2026 Reçu en préfecture le 13/05/2026 Publié le 18/05/2026 ID : 038-213801145-20260429-202634-DE
	N° 2026 - 34	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
29/04/2026	Autorisation donnée au Maire par le Conseil municipal pour recruter des agents contractuels		

Nombre de conseillers : 19
 En exercice : 19
 Présents : 18
 Votants : 18 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal 9 Rue du 8 mai 1945, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Vincent CHORON, Maire.

Date de la convocation : 23/04/2026.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 23/04/2026 par messagerie.

Présents : BASTIEN Yvan. BENALI Jessica. BERNARD Christophe. CHORON Vincent. COMTE Elisabeth. DARDIER Stéphane. DEGAS Sylvie. DUMAS Christophe. FERNANDES Ghislaine. FONTANA Julien. GONCALVES Patrick. LARUE Christelle. LAVIGNE Isabelle. LIBERO Franck. MERNISSI Chakib. MODRAK Bérénice. MOURLON Jérôme. RIBEYRE Ludovic.

Excusée : DEYRIEUX Caroline (pouvoir à Patrick Goncalves).

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Christelle LARUE, secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil municipal que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre occasionnel, dits agents non titulaires ou contractuels, et qui sont définis par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il leur indique que la commune peut avoir recours à ce type d'agents suite à la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, pour recrutement sur des emplois non permanents ou permanents afin de faire face à un besoin lié à :

- **Accroissement temporaire d'activité**
- **Accroissement saisonnier d'activité**
- **Remplacement de fonctionnaires**
- **Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire**
- **Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires**
- **Besoins des services ou nature des fonctions**
- **Postes à temps non complet**
- **Intérim**
- **Recrutements de longue durée sur des emplois permanents**

Il leur précise que la situation des agents non titulaires, qui relève de la loi précitée, est régie par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze (Isère),

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,

Vu le décret n° 2025-695 du 24 juillet 2025 modifiant les livres Ier et II du code général de la fonction publique et relatif aux dispositions réglementaires du livre III du même code,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Sur le rapport de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles

- **Charge** M. le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- **Dit** qu'à cette fin une enveloppe de crédits au budget primitif a été prévue en 2026 et le sera les années suivantes,

La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 3 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 précitée si les besoins du service le justifient.

M. le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun 38000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par M. le Sous-préfet de Vienne (Isère) ; et que le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet « www.telerecours.fr »,

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Extrait certifié conforme par le Maire,
A Clonas sur Varèze, le 6 mai 2025,

Le Maire,
Vincent CHORON



La secrétaire,
Christelle LARUE

Ordre du jour du Conseil municipal du 29/04/2026 : session ordinaire

1. Budget de la commune
 - 1.1-Approbation du CFU 2025 Commune
 - 1.2-Affectation du résultat de fonctionnement 2025
 - 1.3-Présentation du BP 2026 (voté le 26/02/2026)
 - 1.4-Vote des taux de la fiscalité locale 2026
2. Budget annexe « Service Pôle Animation » (SPA)
 - 2.1-Approbation du CFU 2025 SPA
 - 2.2-Affectation du résultat de fonctionnement 2025
 - 2.3- Présentation du BP 2026 (voté le 26/02/2026)
 - 2.4-Désignation des membres de la Conférence de l'Entente
3. Budget annexe « Locations Commerces et Logements » (LCL)
 - 3.1-Approbation du CFU 2025 LCL
 - 3.2-Affectation du résultat de fonctionnement 2025
 - 3.3- Approbation du BP 2026
4. Budget annexe CCAS
 - 4.1-Détermination du nombre de membres
 - 4.2-Election des membres issus du Conseil municipal
 - 4.3-Désignation du délégué « Téléalarme »
 - 4.4-Désignation du « Référent Seniors »
5. Évolution de l'équipe municipale
 - 5.1-Création de deux nouveaux postes d'Adjoints
 - 5.2-Election des Adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue
 - 5.3- Indemnités des élus
6. Recrutement d'agents pour les contrats à durée déterminée (CDD)
7. Désignation des membres des Commissions Communales
8. Désignation des délégués des ententes intercommunales
 - 8.1-ALSH (« Accro'Enfance » + « Accro Jeunesse »)
 - 8.2-RPE (Relais Petite Enfance)
9. Désignation de délégués ou représentants des Syndicats Intercommunaux
 - 9.1-Syndicat Sportif St Alban Clonas
 - 9.2-TE38 (Territoire d'Energie Isère)
 - 9.3-SIRCAT (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa région pour la Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail avec foyer)
 - 9.4-SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval)
10. Désignation de correspondants ou référents
 - 10.1-Défense
 - 10.2-Forêt
 - 10.3-Ambroisie
 - 10.4-Voirie routière
11. Désignation des représentants de la commune aux Commissions communautaires

Nom	Prénom	Emargement
CHORON	Vincent	
DEGAS	Sylvie	
RIBEYRE	Ludovic	
LARUE	Christelle	
BASTIEN	Yvan	
BENALI	Jessika	
BERNARD	Christophe	
COMTE	Elisabeth	
DARDIER	Stéphane	
DEYRIEUX	Caroline	excusée
DUMAS	Christophe	
FERNANDES	Ghislaine	
FONTANA	Julien	
GONCALVES	Patrick	
LAVIGNE	Isabelle	
LIBERO	Franck	
MODNAC	Bérénice	
MOURLON	Jérôme	
MHERNISSI	Chakib	
FONTANA	Julien	
RIBEYRE	Ludovic	